



DJIBOUTI

Discours prononcé par

**M. Moussa Mohamed Moussa
Conseiller
Mission Permanente de Djibouti
Auprès des Nations Unies**

**Devant la Sixième Commission de la 71ème session de
l'Assemblée Générale des Nations Unies**

sur le point [108] Intitulé:

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Le 4 Octobre 2016

Verifier à l'audition

Monsieur le Président,

Merci de me donner la parole.

Ma délégation souscrit pleinement aux déclarations faites par les représentants de l'Iran et de l'Afrique du Sud respectivement au nom du Mouvement des Non-alignés et du Groupe Africain. Ainsi qu'à la déclaration faite par le représentant du Royaume d'Arabie Saoudite au nom des Pays Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique.

Ma délégation tient également à remercier le Secrétaire Général pour son rapport A/70/182 qui a été préparé conformément au paragraphe 8 de la résolution 50/53 de l'Assemblée Générale conjointement avec la résolution 70/120 de l'Assemblée Générale sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international.

Monsieur le Président,

La lutte contre le terrorisme constitue l'un des principaux défis de l'ère actuelle que doivent mener de concert l'ensemble des Etats membres des Nations Unies afin de garantir la préservation de la paix et de la sécurité internationale.

Cette mobilisation mondiale ayant pour fondement le dialogue et la coordination se doit de respecter scrupuleusement les normes inhérentes aux droits humains et aux libertés fondamentales.

Cela est d'autant plus primordiale que les conséquences néfastes des agissements des groupes terroristes affectent le monde dans sa globalité.

Ma délégation réaffirme sa condamnation du terrorisme sous toutes ces formes et dans toutes ces manifestations.

Ma délégation tient également à réaffirmer que le terrorisme ne saurait être associé à aucune religion, race, culture, société ou encore groupe.

Monsieur le Président,

Ma délégation tient à exprimer sa satisfaction quant à la reconnaissance intervenue lors de la 5^e revue de la Stratégie Antiterroriste Mondiale de juillet dernier d'un certain nombre de facteurs conduisant à la radicalisation et à son penchant violent que sont notamment les conflits, l'occupation étrangère ou encore l'oppression.

De plus, cette revue tout en réaffirmant le rôle 1er des Etats membres dans l'élaboration de mesures visant à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, a permis d'insister à nouveau sur la nécessité d'une appropriation de la stratégie par les Etats membres notamment en ce qui concerne une mise en œuvre équilibrée et intégrée des 4 piliers constituant les fondements de la stratégie antiterroriste mondiale.

Enfin, cette revue nous aura donné l'occasion de souligner l'épidermique nécessité de renforcer la coopération internationale afin d'endiguer des phénomènes participant à alimenter la persistance des groupes terroristes notamment au travers :

- **la lutte contre le financement dont bénéficie les groupes terroristes,**
- **les déplacements des combattants terroristes étrangers,**
- **l'utilisation des nouvelles technologie de l'information et de la communication aux fins de propagande**

Monsieur le Président,

La région de l'Afrique de l'Est à laquelle appartient mon pays a été l'une des premières à être victime d'attaques terroristes commis par les Groupes tels qu'Al-Shabbab et Al-Qaïda et de ce fait, joue un rôle de 1^{er} plan dans la lutte contre le terrorisme.

Les causes favorisant l'expansion de ce fléau sont profondes et diverses. Elles sont à rechercher dans les fissures, les fractures que l'on observe dans l'architecture sécuritaire internationale, les zones de conflits du Moyen-Orient et de l'Afrique, les difficultés économiques, l'extrême pauvreté, la perception, réelle ou non, de marginalisation qui génère un sentiment d'incertitude et un désir d'appartenance fort, qui peut rendre des groupes sensible à la rhétorique terroriste et conduire des attaques violentes dont nous connaissons tous le cout humain, les innombrables problèmes sécuritaires, économiques et sociaux qu'elles entraînent.

Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, la République de Djibouti, se situe en tête de pont de l'action internationale visant à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans notre sous-région

En effet, la République de Djibouti déploie son action à trois niveaux.

Le premier niveau relève de la transposition dans les lois de la République de Djibouti, des dispositions internationales pertinentes notamment les instruments légaux universels, les conventions des nations Unies et les résolutions du conseil de sécurité ayant traits aux exigences de terminologie utilisée dans les conventions internationale de lutte contre le terrorisme.

Le second niveau relève de la participation des Forces Armées Djiboutiennes au sein des troupes de l'AMISOM déployé en Somalie pour lutter aux côtés des Forces Somaliennes et du Gouvernement Somalien afin de mettre fin aux activités terroriste et déstabilisatrice du Groupe EL-Shabbab.

Enfin, le troisième niveau se situe dans le cadre de la coopération régionale et en particulier à travers l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) réunissant l'ensemble des pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est.

A cet égard, permettez moi de rappeler l'annonce faite l'année dernière par le **Président de la République de Djibouti, S.F Ismail Omar Guelleh** et relative à l'accueil par mon pays du 1^{er} Centre d'Excellence régionale visant à diffuser les messages contrecarrant la propagande extrémiste.

Dans cette démarche visant à déconstruire les discours extrémistes, la République de Djibouti, sous le leadership du Président Guelleh, avait adopté dès 2014 une démarche avant-gardiste en prenant l'initiative d'organiser différentes assises avec les leaders religieux régionaux et dont l'objectif majeur était de développer des outils méthodologiques allant participer tant au renforcement qu'à l'élaboration de politiques publiques visant à contrecarrera les discours extrémistes et violent.

Aussi, dans la perspective du lancement prochain du Centre d'Excellence régional, les Etats de la sous-région sont en passe d'achever leur consultation afin que nous puissions disposer d'un plan d'actions régional permettant une action collective, stratégique et décisive.

Pour conclure, permettez moi de souligner, que la mise en œuvre rapide et complète du plan d'action en cours d'élaboration reposera entre autre sur le degré du soutien notamment financier que les Etats membres de l'IGAD recevront dans cette entreprise.

Je vous remercie de votre aimable attention